Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le
ID : 063-246300966-20210201-4_2021-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°4 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le PREMIER du mois de FEVRIER, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ꕥꕥꕥꕥꕥ

ÉTAIENT PRESENTS :	
Besse	Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	/
La Bourboule	Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	/
Le Mont-Dore	Madames, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	/
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

ꕥꕥꕥꕥꕥ

Secrétaire de séance : Monsieur VALETTE Henri
Nombre de Conseillers : En exercice : **35** - Présents : 24 - Votants : 25
Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien
Absents/Excusés : Mesdames TARTIERE Catherine, EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, MANSANA Jocelyne, MABRU Michelle, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, CONSTANTIN François, AURIACOMBE Stéphane, PERRON Roland,
Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

ꕥꕥꕥꕥꕥ

OBJET : **Aménagements prévus dans le cadre de la valorisation patrimoniale, environnementale, historique et légendaire du Massif du Sancy – Subvention LEADER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;
VU la délibération n° 44 / 2016 en date du 21 Mars 2016, lançant la consultation pour l'étude de valorisation patrimoniale du Massif du Sancy ;
VU la délibération n° 121 / 2016 en date du 3 Octobre 2016, attribuant le marché d'étude de valorisation patrimoniale au Cabinet des Maîtres du Rêve ;
VU la délibération n° 66 / 2017 en date du 14 Juin 2017, approuvant le plan de financement du projet d'aménagement de l'offre de randonnée ;
VU la délibération n° 79 / 2019 en date du 16 Juin 2019, autorisant le lancement du marché Aménagement de vingt-quatre balades scénarisées ;
VU la délibération n° 108 / 2019 en date du 21 Novembre 2019, approuvant l'attribution des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 du marché Aménagement de vingt-quatre balades scénarisées, et rendant infructueux les lots 11, 13 et 14 ;
VU la délibération n° RPL 6 / 2020 en date du 20 Janvier 2020, approuvant l'attribution des lots 11 et 14 du marché Aménagement de vingt-quatre balades scénarisées, et rendant infructueux et sans suite le lot 13 ;
VU la délibération n° 7 / 2020 en date du 20 Janvier 2020 validant le Plan de financement du projet des vingt-quatre balades ;

Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le
ID : 063-246300966-20210201-4_2021-DE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a mis en place une politique de randonnées et de balades qui s'inscrit dans son projet de territoire de développement pleine nature, avec une offre diversifiée afin de répondre aux différents publics.

Après l'étude réalisée par le cabinet des Maîtres du Rêve, dont le rendu a été présenté au conseil communautaire du 20 Décembre 2016, des préconisations ont été déclinées et des critères définis pour prioriser les actions. Les élus ont retenu celle de créer une balade thématique par commune, afin de proposer des boucles qui couvrent le massif tout en proposant aux pratiquants une offre diversifiée. Chaque itinéraire fait référence à une thématique qui doit offrir un voyage dans l'espace, dans le temps et l'imaginaire. Un comité de pilotage a été chargé de suivre le projet.

Monsieur le Président précise que l'instruction LEADER n'a pu être finalisée car la participation des communes en Fonds de concours a été requalifiée en Fonds publics supplémentaires, et donc diminue de fait le montant de la subvention pouvant être attribuée. Pour bénéficier de la totalité des 80 000 €, la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY doit s'engager à prendre en charge la totalité de l'autofinancement restant du montant Hors Taxes des travaux.

Au regard des retours des différentes consultations, le plan de financement stabilisé est le suivant :

Financement	Montant
FEADER (LEADER)	80 000 €
CD 63	88 000 €
CR AURA (CAR)	100 000 €
Autofinancement CCMS	117 493.37 €
TOTAL	**385 493.37 €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- PRECISE que le montant de l'autofinancement restant du montant Hors Taxes des travaux sera pris en charge par la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;
- AUTORISE le Président à déposer la demande de subvention auprès du Comité de Programmation LEADER ;

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY